



Conseil
communal

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville

EXTRAIT
du Procès-verbal de la séance tenue le lundi 12 mars 2018
à la grande-salle d'Ecoteaux

Présidence : Mme Myriam Edward
Scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet
M. Olivier Besnier
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

**NOMINATION DE M. CHRISTOPHE REBETEZ COMME DELEGUE
PROVISOIRE A L'ORPC**

LE CONSEIL DÉCIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 01/2018 : Demande de crédit d'investissement de CHF 150'000.- TTC, pour le remplacement de la balayeuse du Service de la voirie, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.-TTC, pour le remplacement de la balayeuse
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées.
- De l'autoriser le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

LE CONSEIL DÉCIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 02/2018 : Demande de crédit de CHF 120'000.-, pour la réfection des façades du Battoir de Palézieux, soit :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformations précités
- D'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit estimé de CHF 120'000.- TTC
- De l'autoriser à financer ce montant avec des liquidités de la caisse communale
- De l'autoriser le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.



LE CONSEIL DÉCIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 03/2018 : Demande de crédit CHF 1'413'000.- TTC, pour le réaménagement des déchetteries d'Oron-la-Ville et Palézieux, soit :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformations précités
- D'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit estimé de CHF 1'413'000.- TTC
- De l'autoriser à financer ce montant avec des liquidités de la caisse communale
- De l'autoriser le cas échéant, à emprunter le montant de 1'312'000.- TTC, aux meilleures conditions du marché.

LE CONSEIL DÉCIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 04/2018 : Demande de crédit d'étude de CHF 80'000.- TTC, pour la réfection de la Rte de Moudon (RC 626) et la Rte de Lausanne (RC 701), à Oron-la-Ville, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'étude de la réfection de la Rte de Lausanne et celle de Moudon, à Oron-la-Ville
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées.
- De l'autoriser le cas échéant, à emprunter ce montant, aux meilleures conditions du marché.

"Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"

Ainsi fait et rédigé sous le sceau du Conseil Communal, le 13 mars 2018

Au nom du Conseil communal
La Présidente La Secrétaire
Myriam Edward *Lorraine Bard*
Myriam Edward * Lorraine Bard